

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 MARS 2023 à 20H00

PRESENTS : Jean-Michel Afonso, Hervé Bordenave, Sylvie Jeanney, Julien Metifiot,
Jean-Pierre Pernot, Blandine Cuenot, Guillaume Balocca, Céline Legrand,

ABSENT : Christophe Marchal

Secrétaire de séance : B. Cuenot

Ouverture de la séance à 20h00

. Affouage 2023 : Délibération pour autoriser la coupe dès janvier 2023 – Accepté à l'unanimité

. Dissolution de la commission syndicale des Planchottes qui gère les biens communaux en partage avec Sechin, Fourbanne et Grosbois. Création d'un syndicat FGS pour pouvoir récupérer la TVA sur les investissements. Les statuts du syndicat sont acceptés à l'unanimité.

. Les travaux de mise en place de l'éclairage public, Rue du Chanot sont confiés à l'entreprise Henriot. Le projet est accepté à l'unanimité.

; Approbation du compte administratif et du compte de gestion. Vote du budget primitif et des taxes.

Dépenses d'investissement		118 807.46
Recettes d'investissement		88 113.07
	Déficit	30 694.39
Dépenses de fonctionnement		88 312.80
Recette de fonctionnement		146 455.34
	Excédent	58 142.54

En conséquence, le déficit global d'investissement de clôture est de 49 362.09 Euros

L'excédent global de fonctionnement de clôture est de 185 673.25 Euros

Après avoir pris connaissance des documents, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022 et constatent la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur. Le Maire n'a pas pris part au vote.

A la clôture de l'exercice 2022, le résultat comptable à affecter s'élève à 185 673.25 Euros, le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 61 862.09 Euros au compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté »

. Taxes foncières

Le conseil municipal décide de ne pas les augmenter. En 2023, les taxes foncières sont de :

. Taxe foncière sur les propriétés bâties 23.75 %

. Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 15.47%

.Le broyeur à végétaux sera présent à Grosbois dans 3 ou 4 semaines. Si vous voulez l'utiliser, contactez la Mairie.

Nous vous rappelons que les feux nus sont formellement interdits sous peine d'une amende de 90€

. Vide Grenier Le comité organise son traditionnel vide-grenier le 7 mai 2023 à Grosbois

Pour toute information, contacter Hervé 0785642178 ou Julien 0619930247

Les personnes qui souhaitent recevoir les comptes rendus de réunion sont priées de communiquer leur mail a mairiegrosbois@la poste.net

Fin de la séance : 22h30

Pour toute demande d'information, pensez à la permanence de Mairie le Samedi de 10h à 12h